Le 18 juin 2019

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Transition énergétique

## La filière luzerne déshydratée continue à améliorer son bilan carbone déjà positif et demande à bénéficier du statut « fuite de carbone »

La déshydratation de luzerne permet d’obtenir un produit homogène, stable et riche en protéines et en fibres, très apprécié des éleveurs et permettant de diminuer notre dépendance en protéines végétales d’importation. Pour autant, consciente de sa responsabilité sociétale et environnementale, la filière s’emploie à réduire son empreinte énergétique et environnementale. Ainsi, comme l’attestent les travaux de l’Inra\* datant de 2012, la filière luzerne déshydratée stocke plus de carbone qu’elle n’en émet.

Deux chantiers d’envergure permettent d’améliorer en continu son bilan carbone :

. la **généralisation du préfanage** et du séchage à plat qui a permis de doubler (de 20 % à 40 %) le taux de matière sèche à l’entrée d’usine, ce qui représente des économies d’énergie considérables.

. l’adoption progressive de **biomasse** dans le mix énergétique des usines avec un taux d’incorporation qui atteint aujourd’hui 15% en moyenne avec un potentiel de 40 % en 2025.

Au global, depuis 2001, les usines de déshydratation françaises ont réduit leur consommation d’énergie par tonne de produit fini, de plus de 40 %.

La filière est encadrée par 3 principaux dispositifs européens :

. le dispositif de révision européenne des référentiels « Meilleures techniques disponibles » qui s’attache à tirer vers le haut les industriels en matière d’efficience énergétique de surveillance et de limitation de leurs émissions. La filière dispose d’équipements et d’installations en phase avec ces meilleurs techniques disponibles.

. le marché du carbone européen. Dans le cadre du dispositif de quotas d’émissions de gaz à effet de serre issu de l’application du protocole dit de Kyoto. La filière redoute une valorisation du quota à 40 €/t de CO2 émise à l’horizon 2025. Ce qui correspondrait à un surcout direct de 10 à 15€ /t de produit; le prix moyen de vente de la luzerne déshydratée étant de 160 à 200 €/t

. la « Révision de la Directive des plafonds nationaux. Il s’agit de la lutte contre les émissions de polluants et notamment de poussières. Là encore la filière a réduit ses émissions de près de 50 % depuis 2001.

La luzerne déshydratée entend continuer à adopter une démarche proactive d’amélioration continue de son empreinte énergétique afin de pouvoir continuer à offrir à la société ses formidables bénéfices en termes de protection de la biodiversité, d’apiculture, de préservation de la qualité de l’eau et de réduction du déficit européen en protéines végétales.

**Au titre de la cohérence des politiques publiques, Coop de France Déshydratation demande à bénéficier du statut protecteur « fuites de carbone » qui permet une allocation gratuite de quotas d’émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de la Directive ETS**.

*\* Thiebeau P. et al. Inra. Empreinte de la production de luzerne déshydratée sur le changement climatique. Courrier de l’Environnement 2011*.

PJ : présentation et principaux résultats et témoignages de plusieurs parties prenantes d’’organismes officiels : Caisse des Dépôts et Consignation, Citepa Ineris

***Coop de France Déshydratation en bref :***

Président : Eric Masset

Directeur: Eric Guillemot

*La luzerne déshydratée française en chiffres :*

* *28 sites industriels*
* 6 000 agriculteurs
* 65 000 hectares
* 1 500 emplois
* 741 000 t de luzerne déshydratée en 2018 (7,5 % de la production française de protéines)

Contact presse :

Denis Le Chatelier

06 09 93 31 23